

# Les Le FEBVRE de Vigny

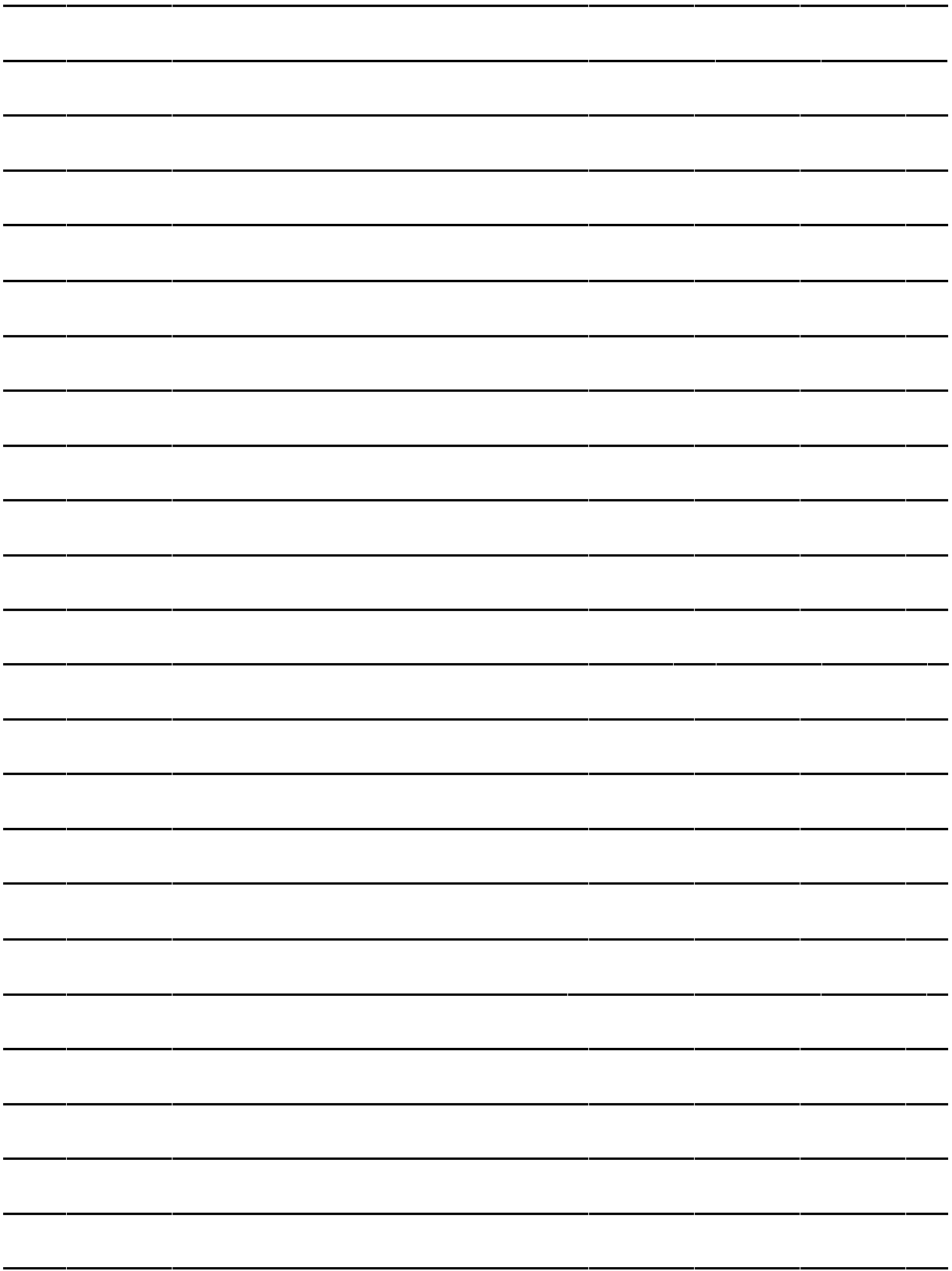
## Ancêtres des Lefebvre dit Boulanger d'Amérique

Par Jean-Louis Ouellette – France 2025



Vigny au XVIII<sup>e</sup> siècle  
et son château  
du XVI<sup>e</sup> siècle





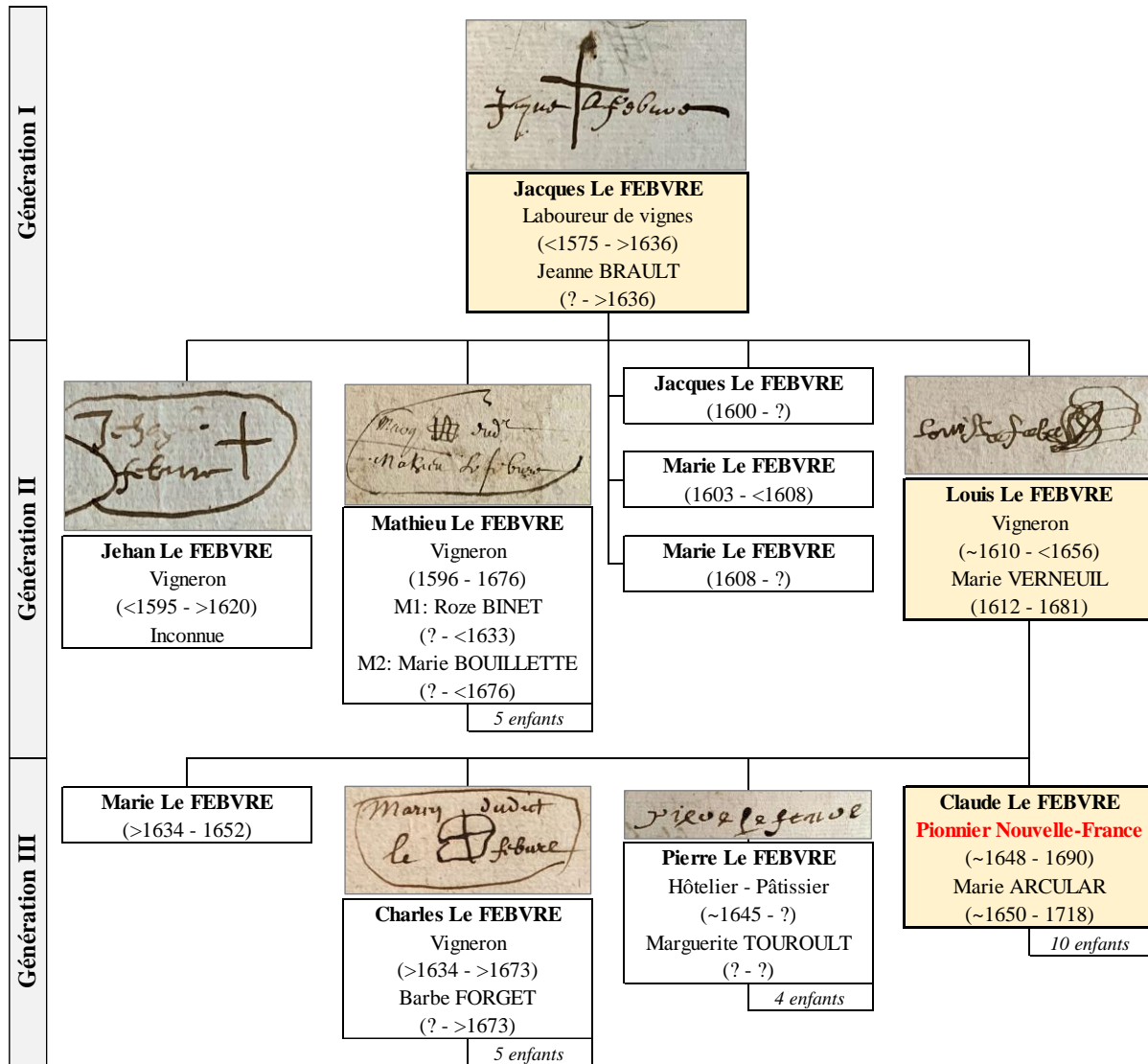
**Les Le FEBVRE de Vigny**  
**Ancêtres des Lefebvre dit Boulanger d'Amérique – de 1575 à 1680**  
Par Jean-Louis Ouellette – France 2025

Chapitres	Page
Introduction	2
Vigny au XVII <sup>e</sup> siècle	4
Génération I – Jacques Le FEBVRE	9
Génération II – Jehan, Mathieu et Louis Le FEBVRE	11
Génération III – Charles, Pierre et Claude Le FEBVRE	17
Données généalogiques	21
Travaux de recherche et Bibliographie	26

## Introduction

Claude Le Febvre est un jeune homme qui est venu en Nouvelle-France au plus tard en 1665. Sa première occupation au pays fut domestique dans une famille de l'Île-d'Orléans. Claude Le Febvre était issu d'une dynastie de Vigneron solidement enracinée à Vigny, une petite commune du Vexin-Français proche de Paris. Cadet de la famille, il n'avait que 8 ans au décès de son père. Le partage du patrimoine familial ne lui a pas été bénéfique, car il fut distribué plusieurs années après son départ.

Selon les registres paroissiaux et le minutier des notaires du lieu étudié pour les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, la famille de Claude Le Febvre se composait ainsi:



D'autres familles Le Febvre ont été identifiées à Vigny et les villages proches aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, mais les documents d'archives n'ont pas permis de les associer à la famille de Claude Le Febvre décrite ci-dessus.

\*

« Le Febvre » était un patronyme très répandu aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle, plus spécialement dans la moitié nord de la France. Le mot « febvre » fut utilisé jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle pour désigner un « forgeron », ce qui explique sa popularité sur tout le territoire français. On rencontre plus rarement la variante « Le Fèvre » sans le « b », comme la signature de Pierre Le Fèvre, frère de Claude Le Febvre.



Le surnom de « dit Boulanger » fut associée à la famille de Claude Le Febvre, sans doute pour les différencier des autres Le Febvre venus en Nouvelle-France à la même époque. Avait-il été formé à la fabrication du pain pour mériter un tel surnom ? Nul ne sait. Ses descendants ont majoritairement fait le choix de ne conserver que le surnom de « Boulanger ». Une plaque commémorative a été apposée à Vigny en 2012 par Les Boulanger d'Amérique à l'angle des

rues du Général Leclerc et de la Vieille Côte.

\*

Vigny était essentiellement une commune rurale aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. On y cultivait la vigne sur les coteaux, les céréales sur le plateau et dans la vallée. Les vignobles ont aujourd'hui disparus, mais la culture des céréales est toujours d'actualité. Vigny a conservé beaucoup d'architecture contemporaine à la famille décrite dans ce récit.

\*

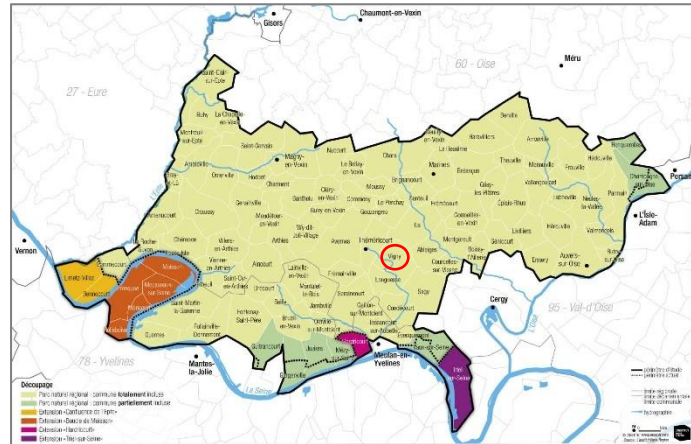
Des « transcriptions à l'identique » de manuscrits anciens ont été insérés dans l'ensemble du récit. Le français au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles était en constante mutation dans toutes les provinces du royaume de France. Chaque province avait ses particularités orthographiques et chaque scribe y allait de sa propre interprétation. La « faute d'orthographe » n'existait pas encore ! La modernisation de ces textes serait les amputer d'une part de leur histoire.

Bienvenue chez les Le Febvre de Vigny ...

## Vigny au XVII<sup>e</sup> siècle

Vigny est une commune située à environ 60 km au nord-ouest du centre de Paris, au nord de la Seine et le long de l'ancienne voie reliant Paris à Rouen. Le village est aujourd'hui compris dans le département du Val-d'Oise et dans le territoire du Vexin Français.

Le Vexin Français est un territoire qui touche en partie les départements du Val-d'Oise, des Yvelines et de l'Oise. Sa surface s'étend sur environ 40 km d'est en ouest et 35 km du nord au sud. Devenu Parc Naturel Régional en 1995, ses paysages préservés et ses villages au riche patrimoine architectural ne laissent pas le visiteur indifférent. On ne pouvait pas rêver mieux pour accompagner ce récit.



*Parc Naturel Régional du Vexin Français*

### Des Vignobles jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle

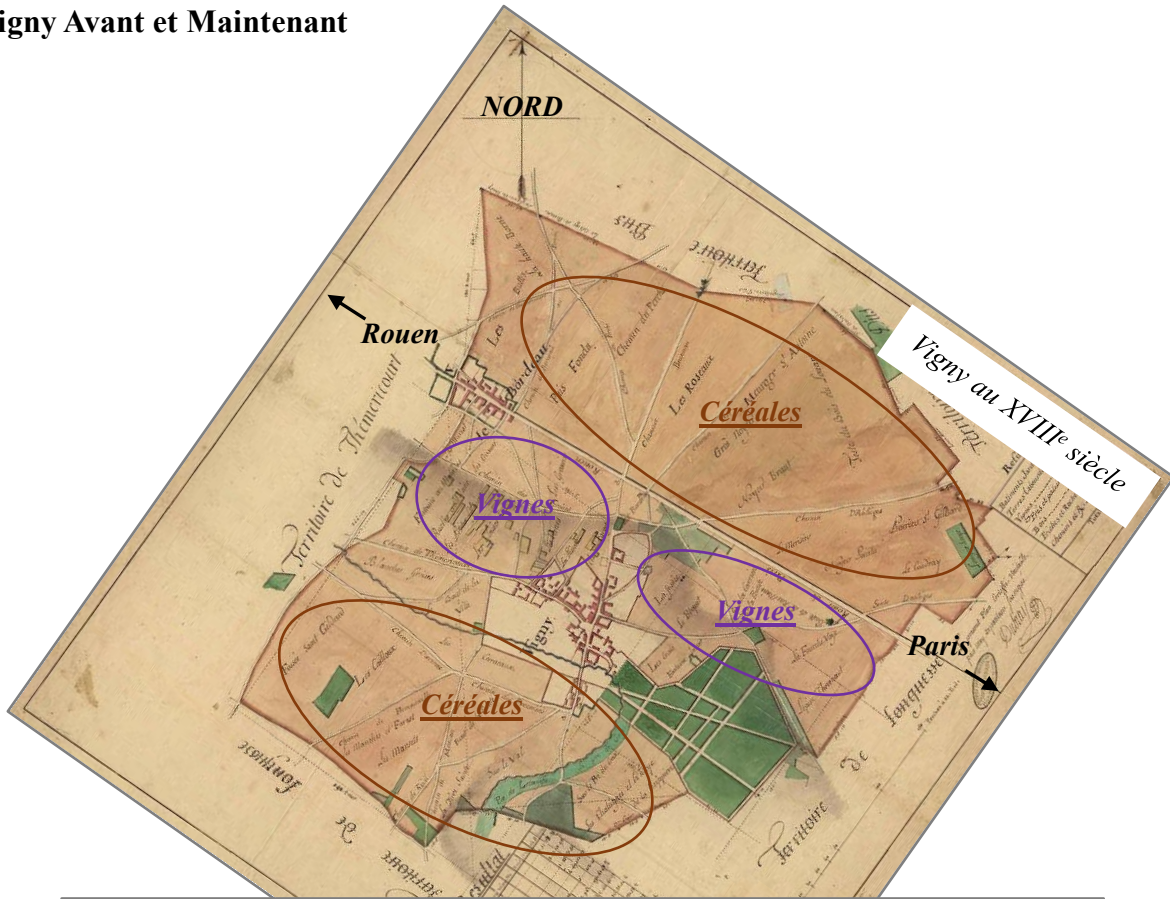
Vigny est une commune qui compte aujourd'hui 1 100 habitants et elle n'en comptait guère plus de 500 au XVII<sup>e</sup> siècle. Les premières traces écrites apparaissent en l'année 960 dans une charte de l'archevêque de Rouen, Hugues II, au sujet d'une chapelle Saint-Gildart. Dénommé tour à tour Vinneto, Vinetum, Vignei et Vigney, son étymologie reste incertaine. Elle pourrait faire référence à ses terres autrefois fortement marquées par la culture de la vigne, trouvant ici une parfaite exposition.



*Le Vexin Français au XVII<sup>e</sup> siècle*

On a cultivé la vigne dans le Vexin Français dès le Moyen-Âge. Au XVII<sup>e</sup> siècle elle fournissait des rendements à des exportations considérables pour l'Angleterre, la Hollande et même la Suède. Dans les années 1660 on embarquait au seul port de Mantes-la-Jolie (Yvelines), plus de 60 000 muids (1 muid = 274 litres) de vin produit dans la région et revendu aux foires de la Toussaint et de la Chandeleur à Rouen. Le refroidissement progressif du climat a influé sur la qualité des vins et de lourdes taxes, introduites dans les années 1660, ont finalement eu raison de cette culture. En 1700, seulement 10 000 muids furent acheminés aux foires de Rouen. Le pommier à cidre, introduit dès le XIV<sup>e</sup> siècle dans la région, s'est progressivement imposé pour remplacer la vigne.

# Vigny Avant et Maintenant



Les coteaux où l'on cultivait jadis la vigne sont aujourd'hui des quartiers résidentiels. Par endroit la pente est raide. On peut toujours y observer quantité de murs de pierres anciens qui séparaient et protégeaient les parcelles de l'ancien vignoble.

Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle le hameau du Bord'Haut de Vigny, situé sur la voie reliant Paris à Rouen, était une halte importante regroupant auberges, cabarets, maréchaux-ferrants, forgerons, charrons et des écuries pouvant accueillir jusqu'à 200 chevaux.

### Son Château et sa Noblesse



*Façade nord du château de Vigny*



*Henry II de Montmorency*



*Marguerite de Montmorency*

Le cardinal Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, ordonna son édification sur l'emplacement de l'ancien manoir seigneurial. Après la mort du cardinal en 1510, son neveu et successeur Georges II d'Amboise, aussi archevêque de Rouen, continua son œuvre. Cerné par des douves transformées en pièce d'eau plus large au XIX<sup>e</sup> siècle, le château présente une façade nord d'une composition remarquable.

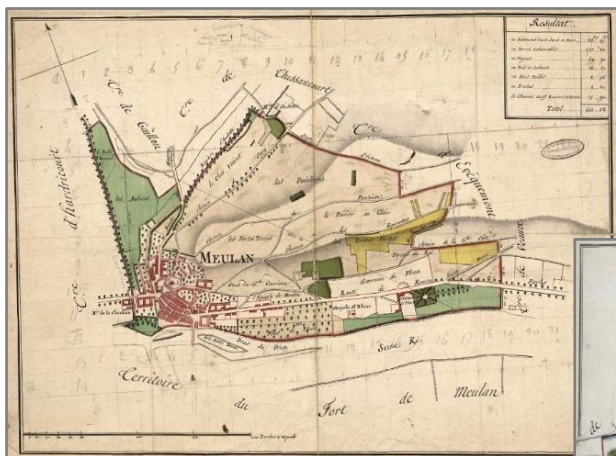
Depuis sa construction le château est passé entre les mains de plusieurs familles nobles. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle il est possession de Charles de Montmorency-Damville, mort sans postérité en 1612. Il passe alors à son neveu Henri II de Montmorency, amiral de France, vice-roi de la Nouvelle-France et gouverneur du Languedoc. Ce dernier est surtout célèbre pour son intrigue avec Gaston d'Orléans, frère du roi Louis XIII, contre la cardinal Richelieu. Condamné à mort pour crime de lèse-majesté, il est exécuté à Toulouse le 30 octobre 1632. C'est sa sœur Marguerite de Montmorency, veuve d'Anne de Lévis, 2<sup>e</sup> duc de Ventadour, qui reprend la main. À sa mort en 1660, celle-ci a pour successeur à Vigny son petit-fils, Louis-Charles de Lévis, 5<sup>e</sup> duc de Ventadour, mort en 1717, puis la veuve de celui-ci, Charlotte de La Mothe Houdancourt, morte en 1744.

Le château est bien connu des cinéphiles pour des scènes de films célèbres dans *Les Tontons Flingueurs*, *Les Visiteurs* et bien d'autres depuis les années 1940. Il est devenu Monument Historique en 1984 et subit une vaste rénovation depuis 2016. Il n'est donc pas prêt de nous quitter.

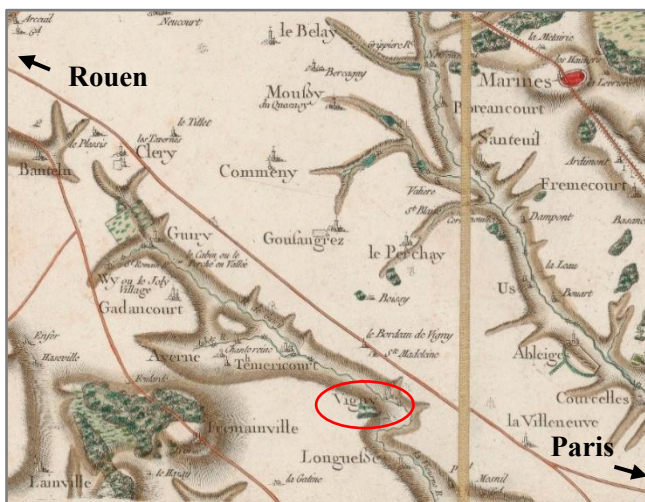
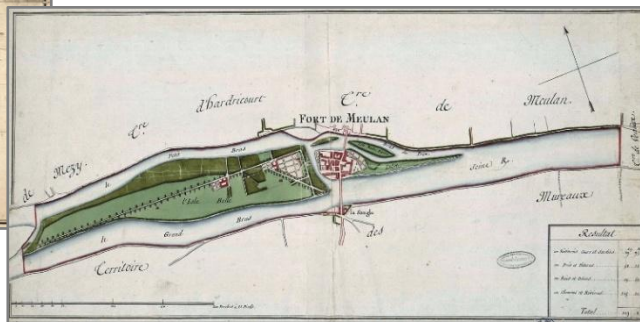
### La Généralité de Meulan

Au XVII<sup>e</sup> siècle Vigny était rattaché à la généralité de Meulan (Yvelines), jadis une place forte en bord de Seine. Meulan avait été un haut lieu du Moyen-Âge de par sa position stratégique pour traverser la Seine et contrôler le trafic fluvial entre Paris et la Normandie. Déjà à cette époque, la Normandie écoulait quantité

de fromages, beurre, huile, pain, sain doux et bien d'autres denrées nécessaires à la bonne ville de Paris. Lors de la guerre de 100 ans (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles) les anglais l'occupèrent pendant plus de 35 ans. Pour la période des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles qui nous intéresse, Meulan n'a guère connu de conflits qui ont marqué l'histoire. Au XVII<sup>e</sup> siècle Meulan n'avait plus de rôle stratégique dans la défense du royaume de France.



*Fort (bas) et Ville (gauche) de Meulan au XVIII<sup>e</sup> siècle*



*Carte Cassini Vignay et Meulan au XVIII<sup>e</sup> siècle, distants de 12 km*



## La Société Rurale dans le Vexin Français

Quand on quitte les riches terres à blé de la partie nord du Vexin Français et qu'on se rapproche de la Seine, les vastes coteaux orientés sud étaient propices à la culture de la vigne. Vigny n'était pas le seul vignoble, car les proches villages de Sagy, Longuesse, Théméricourt et Jambville produisaient aussi du vin abondamment.

La vigne rapportait beaucoup plus à l'hectare que les céréales. Les vigneronns comptaient parmi les 25% à 30% de familles qui vivaient convenablement, donc moins vulnérables aux épreuves (famines, maladies, etc.). La peste frappa régulièrement la région au XVII<sup>e</sup> siècle entre les années 1624 et 1632. La famine des années 1692-94 fut particulièrement sévère.

La relation entre le Vexin Français et Paris est étroite et ancienne. Dans les documents d'archives on trouve souvent des membres de familles originaires de la région qui se sont installés à Paris. Beaucoup de jeunes à partir de 15 ans s'y rendaient pour des apprentissages de tout genre (de 3 à 4 ans) chez les maîtres parisiens.

## La Coutume de Pontoise

La Coutume était le Droit Civil de l'époque. Ce droit variait d'une région à une autre. La Coutume en vigueur à Vigny était celle de Pontoise, souvent référencé dans les actes anciens comme étant la Coutume de Mantes (-la-Jolie) et de Meulan, les deux principales villes du Vexin Français en bord de Seine.

La Coutume de Pontoise offrait l'égalité parfaite entre les héritiers, sauf pour les domaines concédés par le seigneur à son vassal (les fiefs). L'ainé mâle avait priorité du 2/3 des fiefs et ses frères l'autre tiers. Il n'y avait pas de droit d'ainesse entre les filles. Cette mesure avait pour objectif d'éviter de morceler l'exploitation. L'ainé qui recevait l'essentiel de l'exploitation agricole offrait souvent de racheter les parts des autres héritiers.

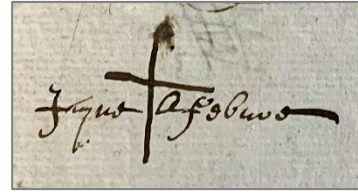


### Vigny en Image

*Pavillon de Garde du Château, Logis Renaissance,  
Lavoir et Fontaine du XVI<sup>e</sup> siècle*

## Génération I – Jacques Le FEBVRE

Jacques Le Febvre est le plus lointain ancêtre retrouvé. À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle il est identifié « laboureur de vignes », ce qui suggère qu’il cultivait la vigne, mais qu’il ne produisait peut-être pas le vin. Entre les années 1596 et 1623, par solidarité pour des voisins exerçants le même métier que lui, Jacques Le Febvre s’est porté témoin dans diverses transactions à sept reprises. Ce qualificatif de « laboureur de vignes » cesse d’exister dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, après quoi tous ceux qui travaillent la vigne sont qualifiés de « vigneron ».



Jacques Le Febvre épousa Jeanne Brault avant 1595 à Vigny. Plusieurs familles Brault ou Bérault habitaient Vigny à l’époque. Ils eurent au moins six enfants, dont trois fils survécurent, devinrent vigneron et deux d’entr’eux fondèrent des familles à Vigny.

Le 24 juin 1599<sup>1</sup> Jacques Le Febvre acquiert de Ramounet Baudouin, lui aussi laboureur de vignes, ... *une maison contenant troys travées, cour, jardin, le lieu ainsy qu’il se poursuiet et comporte ... assys à Vigny au lieudict le bout de la Grant Rue où se tient à présent ledict achepteur ...* Il devra payer au ... *seigneur de Vigny, admirail de France, et chargé vers luy par chacun an le jour Saint-Rémy, de trois solz parisis de cens pour toute chose franc et quite ...* et l’acquisition ... *moyenant la somme de cent dix livres revenant à trante six escus deux tiers d’escu pour le prinsipail achapt, pour laquelle somme ledict Le Febvre a faict et constitué rente annuelle et perpétuelle audict Baudouin par chacun an la somme de neuf livres, réduis à troys escus payable le jour et datte de ses présentes sur ladicte maison et lieu ...* Cette acquisition est conclue avec la promesse de payer une rente annuelle et perpétuelle au lieu de s’acquitter du principal de 110 livres. Selon la Coutume du lieu, ses héritiers pourront continuer d’en jouir à condition de payer la rente ou d’acquitter le principal de 110 livres. On ne connaît pas l’étendue de son patrimoine avant cette acquisition. L’acte suggère que cette maison acquise était voisine d’une autre propriété lui appartenant.

Le 3 avril 1617<sup>2</sup>, Jacques Le Febvre et Jeanne Brault vont lever une dette sur une maison et terres pour une somme de 100 livres tournois en échange d’une rente sur ces mêmes biens de ... *six livres cinq sols tournois de rente annuelle et perpétuelle ... envers ... Jehan Drouet, commissaire ordinaire pour le roy nostre sire en la marine de Ponant<sup>3</sup> demeurant audit Vigny ...* Les biens vendus se composaient de ... *troys petites travées de maison et estables de fons en comble, court devant et une perche de jardin, le tout ainsy comme il se comporte, assis audict Vigny au lieudict la Grand Rue, tenant d’un costé les héritiers<sup>4</sup> du sieur de Montmorency ...* et des vignes totalisant 27 perches<sup>5</sup> et demi (1 155 m<sup>2</sup>) à Vigny aux lieux dits la Justice, la Garenne,

<sup>1</sup> 1599/06/24 – Archives départementales des Yvelines – Notaires de Meulan (3<sup>E</sup> 27 – 225)

<sup>2</sup> 1617/04/03 – Archives départementales des Yvelines – Notaires de Meulan (3<sup>E</sup> 27 – 224)

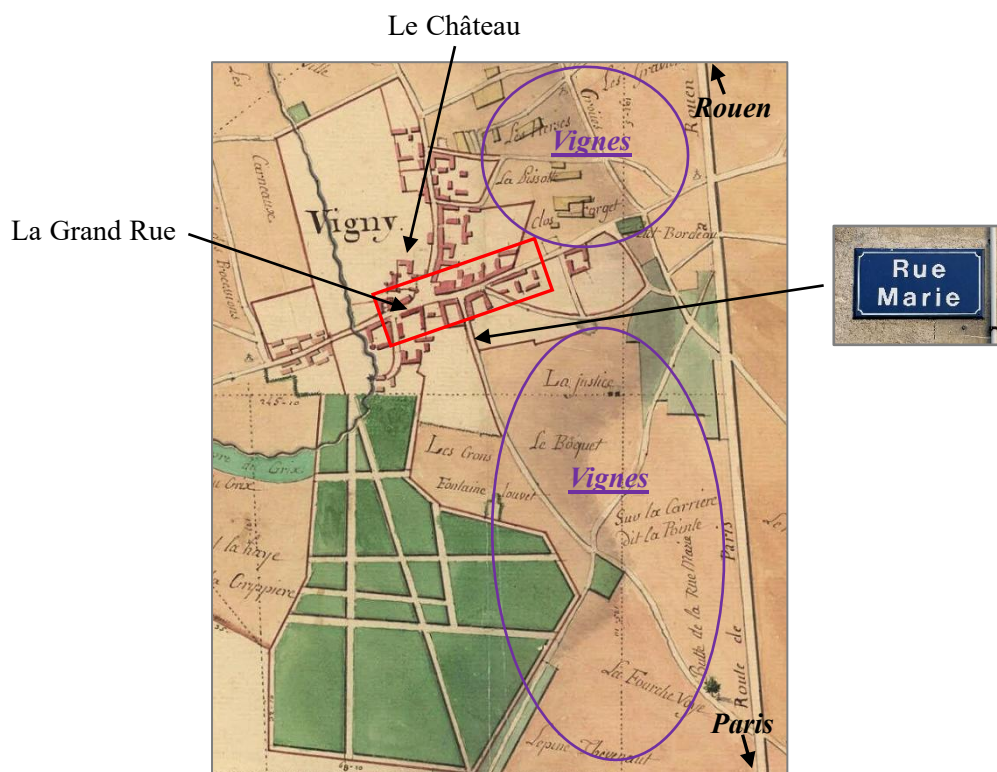
<sup>3</sup> La Flotte de Ponant désigne, sous l’Ancien Régime, l’ensemble des navires de la marine royale française destinée aux opérations navales dans la Manche, l’Atlantique et en Amérique (principalement aux Indes occidentales et en Nouvelle-France).

<sup>4</sup> Les héritiers étant Henry II de Montmorency et sa sœur Marguerite de Montmorency décrits précédemment

<sup>5</sup> Perche : Mesure ancienne pour une superficie d’environ 42 m<sup>2</sup>

les Beaulnes et les Gasts. Le projet derrière cette transaction était sans doute de générer des liquidités pour favoriser l'installation de ses fils Jehan et Mathieu, car ils approchaient l'âge de la majorité et avaient déjà des ambitions bien affichées.

Tous les indices recueillis nous renseignent que le lieu de vie de Jacques Le Febvre et sa famille était situé proche de l'intersection de la Grand Rue et de la rue Marie.



Vigny au XVIII<sup>e</sup> siècle

Comme témoignage du quotidien, le 26 septembre 1622<sup>6</sup>, Jacques Le Febvre et 24 autres habitants du villages confièrent de jeunes porcs à Maurice Gobinart. Celui-ci promet ... *de bon et duement nourrir, garder et faire garder, et iceulx faire pasturer au glain (gland) dedans le boys de Vaulx deppendant de la forest Saingt-Germain-en-Laye et les garder ... et ramener à ses propres coustz et despens, et ce moyenant la somme de cinquante ung sols tournois ... que chacun sont ... tenus payer audict Gobinart pour chacun desdictz porcz et bestes porchines ...* Cette pratique d'engraisser les porcs dans les forêts de chênes était courante, mais règlementée, car la ressource était limitée.

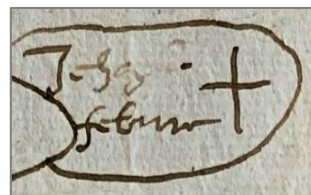
Jacques Le Febvre n'a plus laissé de traces après 1636.

<sup>6</sup> 1622/09/26 – Archives départementales des Yvelines – Notaires de Meulan (3<sup>E</sup> 27 – 224)

## Génération II – Jehan, Mathieu et Louis Le FEBVRE

### Jehan Le FEBVRE

Jehan est le fils aîné de Jacques Le Febvre et il serait né avant 1595. Un certain Jehan Lefebvre a baptisé trois enfants entre les années 1618 et 1620 et on ne connaît pas l'épouse, car elle n'est pas mentionnée dans les actes. On ne peut affirmer que ce Jehan Le Febvre était le fils de Jacques, car aucune preuve définitive n'a été révélée lors des recherches.

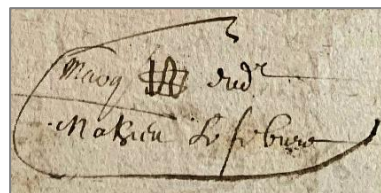


Comme fils aîné il a suivi les traces de son père au travail de la vigne. Le 3 mars 1618<sup>7</sup> il s'associe à Guillaume De Boues (fils Robert) pour retenir ... à tiltre de rente annuelle et perpétuelle, de tout dès maintenant à tousjours, de noble homme Jehan Drouet, commissaire ordinaire pour le roy, maistre en la marine du Ponant, demeurant audict Vigny, présent bailleur ... quarante deulx perches et demy (1 794 m<sup>2</sup>) de terre assises au terrouer dudict Vigny, au lieudict la Gaudière sur la rue Marye .... Cette terre était située proche des vignes de son père Jacques. Avant de payer la rente ... lesdicts preneurs seront tenus de planter ledict héritage en vigne .... On ne sait pas si ce projet s'est concrétisé comme prévu, car on ne sait ce qui est advenu du fils Jehan après cette transation.

À partir de 1624, un marchand et hôtelier du nom de Jehan Le Febvre est présent à Vigny dans quantité d'actes de tout genre. Aucun de ces documents n'apporte un indice de filiation avec la famille de Jacques Le Febvre.

### Mathieu Le FEBVRE

Mathieu est le deuxième fils de Jacques Le Febvre et il serait né en 1596. Il épousa en premières noces Roze Binet, qui est décédée vers 1633 après avoir donné naissance à deux filles. Les filles ne survécurent pas. Il épousa ensuite Marie Bouillette, avec qui il aura deux fils et une fille qui ont laissé une importante descendance. Mathieu s'est lui aussi consacré au travail de la vigne proche de ses parents.



Le 9 février 1626<sup>8</sup>, Charles et Denise Brault, ses oncle et tante du côté maternel, héritiers de François Brault et Anne Riche, ont vendu ... à honeste personne Mathieu Le Febvre, laboureur de vignes demeurant audict Vigny, présent achepteur et acceptant pour luy ses hoirs et ayans cause, c'est assavoir les deux parties en trois, lesdits trois faisant le tout d'une maison, court, jardin et tenant ainsy qu'il se poursuiet et comporte, assis audit Vigny lieudit la Grand Rue ... moyennant la somme de quatre vingtz quatre livres tournois pour le princippal achapt et au vin du marché .... La troisième partie de la maison avait été un leg à sa mère, elle aussi héritière de

<sup>7</sup> 1618/03/03 – Archives départementales des Yvelines – Notaires de Meulan (3<sup>E</sup> 27 – 224)

<sup>8</sup> 1626/02/09 – Archives départementales des Yvelines – Notaires de Meulan (3<sup>E</sup> 27 – 232)

François Brault et Anne Riche. Son père Jacques Le Febvre est présent lors de la signature de l'acte.

Le 8 mars 1638<sup>9</sup> ... *Mathieu Le Febvre, vigneron demeurant à Vigny, lequel vullontairement a recogneu et confessé avoir vendu, ceddé, quitté, transporté et dellaisé, avec promesse de garandir de tous troubles et empeschemens généralement quelconque à Lucian Blaye, boullenger demeurant à Sagy ... quatre perches (169 m2) de vignes assizes au terroir dudict Vigny au lieudict les Gastz ... moiennant le pris et somme de vingt-quatre livres tournois pour ledict principal achapt ....* Lucien Blaye était son oncle, époux de Denise Brault.

Au contrat de mariage de son fils aîné Thomas avec Renée Le Maire, du 25 janvier 1657<sup>10</sup>, Mathieu est généreux comme la coutume du lieu l'exige : ... *ledict Le Febvre père premier nommé, a promis et à ce s'oblige de bailler à sondict fils tous et un chacuns les maisons, terres, jardins, vignes et immeubles qui luy peuvent appartenir, à cause de la succession qui luy advance, tant par le décès de sadicte mère que ayeule, ... Item promet de bailler à sondict fils deux muids de vin bien enfustez, bon vin loyal et marchand du creu du vignoble du pays, ... plus a promis d'habiller sondict fils d'habits nuptiaux complets selon et ainsy qu'à son estat appartient, de plus promet ledict Le Febvre père de faire advance ausdicts nommez mariez, et ce à ses despens, du banquet et despence qui se pourra faire au disner et soupper du jour des nopces d'iceulx, auquel banquet ne pourra ledict Le Maire faire assister de son costé à cause de sadicte fille que vingtz personnes, ... à la réserve de quelques filles qu'elle pourra prendre suivant la coustume pour l'accompagner ....* Mathieu Le Febvre se portait bien financièrement, car offrir un banquet pour autant d'invités et fournir des habits neufs au futur marié n'était pas à la portée de toutes les bourses à l'époque.

Le 16 novembre 1658<sup>11</sup> ... *Mathieu Le Febvre, vigneron demeurant à Vigny, lequel a reconnu et confessé estre tenant détempteur, propriétaire et possesseur d'une maison, court, jardin et lieux ainsy qu'ils se poursuivent et comportent, scis au village de Vigny lieudit la Grand Rue, d'un costé les héritiers Jacques Bouillette ....* Il reconnaît devoir payer à Pierre Garet, beau-fils de défunt Jean Drouet, la continuité d'une rente annuelle de six livres cinq sols tournois sur sa maison et celle dont héritera son fils Thomas plus tard.

Au contrat de mariage de son second fils Josse Le Febvre avec Catherine Le Tellier, du 24 septembre 1663<sup>12</sup>, ... *Mathieu Le Febvre promis de vestir et habiller ledit Josse Le Febvre son filz d'un habit tout complet et ainsy qu'à sa condition appartient, avec huict perches (338 m2) de vigne assis au terroir de Vigny lieudit au-dessus des Gastz, ... avec deux muids de vin clairet du cru dudit Vigny loyal et marchand, qu'il sera tenu livrer audit futur après les vendanges de l'année prochaine QVI<sup>C</sup> soixante-quatre ....* Et de la part de la veuve Anne Simon, mère de la future épouse, elle ... *a promis et promet de donner à ladite future espouse sa fille quatre habits*

---

<sup>9</sup> 1638/03/08 – Archives départementales des Yvelines – Notaires de Meulan (3<sup>E</sup> 27 – 226)

<sup>10</sup> 1657/01/25 – Archives départementales des Yvelines – Notaires de Meulan (3<sup>E</sup> 27 – 235)

<sup>11</sup> 1658/11/16 – Archives départementales des Yvelines – Notaires de Meulan (3<sup>E</sup> 27 – 235)

<sup>12</sup> 1663/09/24 – Archives départementales des Yvelines – Notaires de Meulan (3<sup>E</sup> 27 – 141)

*tous complets, sçavoir trois de couleur et un noir le tout de cerge, Item dix de tous linges avec un lit garny, un coffre de boys de noyer fermant à clef, avec la jouissance de la maison et lieu où elle demeure à présent, assize audit Vigny lieudit la Conté, avec quatorze perches de jardin y attendant ....* Les conditions de départ pour le second fils semblent excellentes aussi.

Au contrat de mariage de son unique fille Françoise Le Febvre avec Ysambart Vaillant du 10 janvier 1666<sup>13</sup>, ... *ledit Le Febvre son père a promis bailler à sa fille un trousseau de tout linge huict, un lit [...], quatre habitz avec l'habit de fillage avec un coffre et cassette, la somme de dix escuz en argent et une vache valleur de trente livres tournois, outre ledit Le Febvre luy cedde [...] luy met es mains tous et uns chacuns ses biens meubles et immeubles provenant de feüe sa mère, ....* La fille Françoise a elle aussi été bien choyée, ce qui a été révélé par d'autres actes quelques années plus tard.

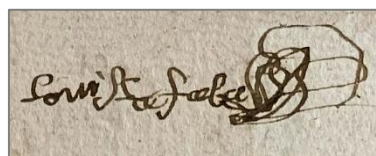
Le 3 décembre 1671<sup>14</sup> Mathieu Le Febvre a 75 ans et toujours identifié vigneron à Vigny. Il a ... *dellaissé à rente, tiltre et rente annuelle et perpétuelle des maintenant et pour tousjours, promis et promet à Isambart Vaillant tixerant de thoille demeurant à Vigny et Françoise Le Febvre sa femme ... une maison de fondz en comble ainsy qu'elle se poursuit et comporte, ensemble le jardin avecq lieux estoit devant ledict Mathieu Le Febvre avecq la court attenante audict lieux, assis audit Vigny lieudict la Grande Rue ....*

Le 23 décembre 1676<sup>15</sup> ... *Mathieu Le Febvre aagé de quatre-vingt ans ou environ, vivant vigneron demeurant à Vigny, estant en son lit malade de corps et sain d'esprit comme il appert ... désire estre inhumé au cimetièrre de Vigny sa paroisse ... déclare que pour les bons et agréables services, pensements, logement et médicaments que depuis dix ans Thomas Le Febvre et Renée Le Maire sa femme luy ont fait, ayant pendant ledit temps fait sa demeure en leur demeure, et les soins continuels que Françoise Le Febvre, fille dudit Le Febvre luy rend ... et rendra à l'advenir ... entend qu'elle jouisse et dispose en toute propriété de unze perches (464 m2) de terres labourable scizes au terroir de Vigny lieudit la Justice, tenant d'un costé Josse le Febvre ... et ... outre ce doner aussy après son décès à ladite Françoise Le Febvre son lit de coustil, traversin garnie de plume, couverture, draps ... auquel dès à présent et entre ses mains il se défaict de tous ses biens ....*

Mathieu est décédé peu de temps après son testament. Il a eu le talent de s'enrichir, de faire preuve de générosité envers ses enfants et de les garder près de lui.

### **Louis Le FEBVRE**

Louis Le Febvre est le cadet de la famille né vers 1610. C'est le seul de la famille à poser sa propre signature. Louis n'a pas fait exception à la tradition familiale, car il devient vigneron à Vigny lui aussi. Il épousa Marie Verneuil le 19 novembre 1634 à Jambville (Val-d'Oise). Ils eurent quatre enfants, dont trois fils survécurent, se marièrent et



<sup>13</sup> 1666/01/10 – Archives départementales des Yvelines – Notaires de Meulan (3<sup>E</sup> 27 – 235)

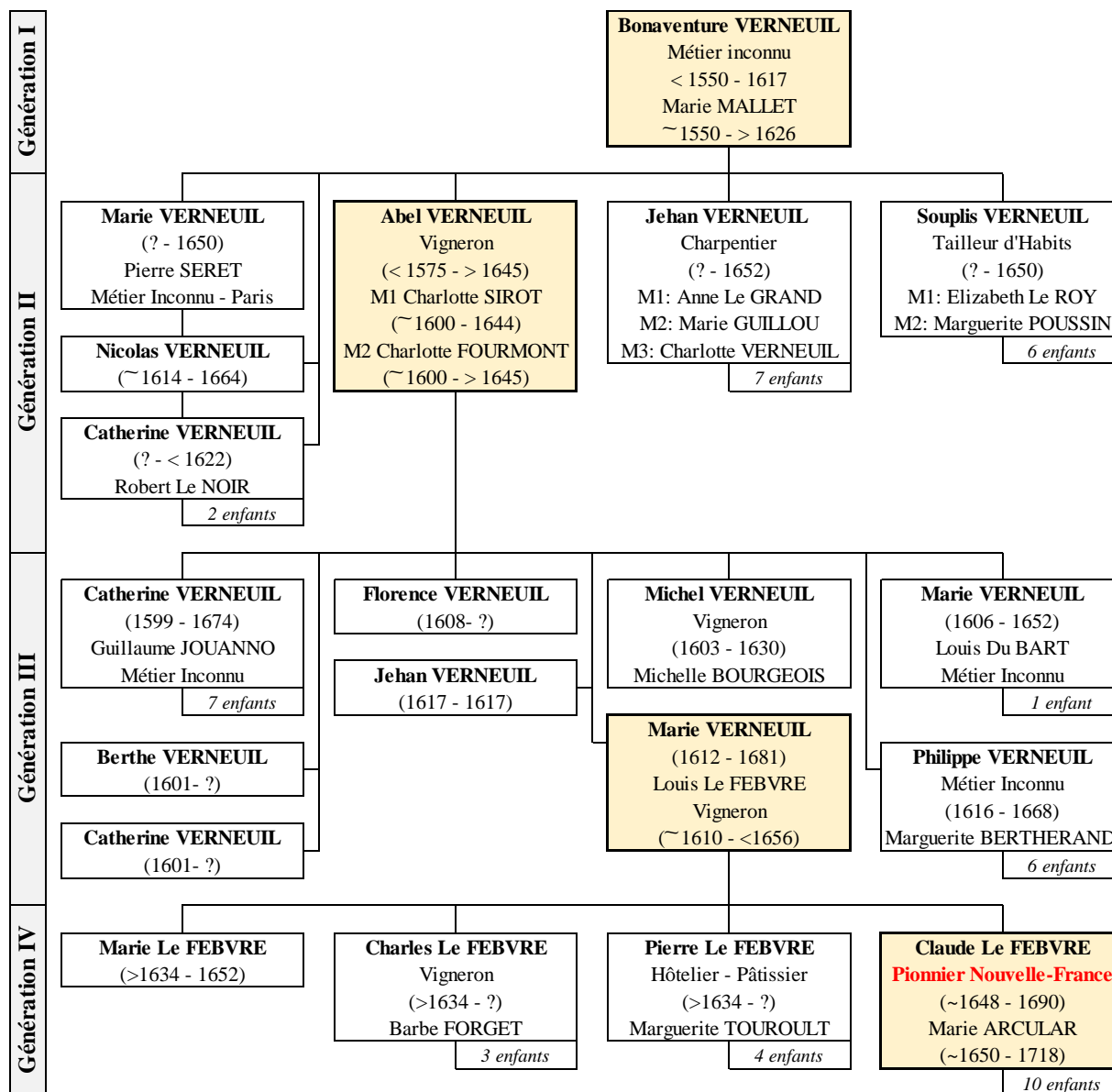
<sup>14</sup> 1671/12/03 – Archives départementales des Yvelines – Notaires de Meulan (3<sup>E</sup> 27 – 235)

<sup>15</sup> 1676/12/23 – Archives départementales des Yvelines – Notaires de Meulan (3<sup>E</sup> 27 – 237)

fondèrent des familles. Leur fils cadet Claude Le Febvre est celui qui a fait sa vie en Nouvelle-France.

Les Verneuil de Jambville formaient une très grande famille profondément enracinée depuis plusieurs générations. Les parents de Marie Verneuil, soit Abel Verneuil (vigneron) et Charlotte Sirot, eurent neuf enfants, dont cinq survécurent et se marièrent. Ses grands-parents, Bonaventure Verneuil et Marie Mallet, eurent six enfants, dont cinq se marièrent.

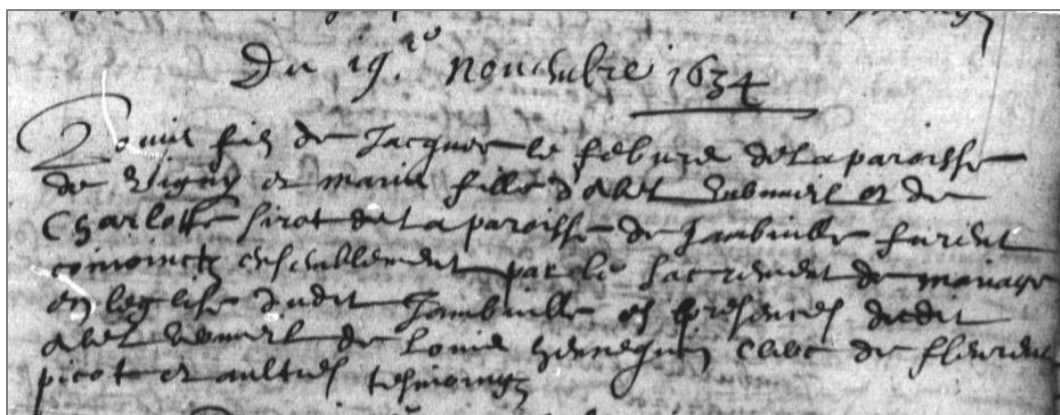
Les Verneuil de Jambville sur trois générations :



Acte de mariage de Louis Le FEBVRE et Marie VERNEUIL

Le 19 novembre 1634 à Jambville, Val-d'Oise

*Louis fils de Jacques Le Febvre de la paroisse de Vigny et Marie fille d'Abel Verneuil et de Charlotte Sirot de la paroisse de Jambville, furent conjointz ensemblement par le sacrement de mariage en l'église dudit Jambville en présence dudit Abel Verneuil, de Louis Hennequin cleric, de Fleurent Picot et aultres tesmoingz.*



Le 2 janvier 1636<sup>16</sup> Louis ... a recogneu estre à présent détempteur, propriétaire et possesseur d'une maison, court, jardin et lieu comme il se comporte, assize audict Vigny, lieudict la Grand Rue sur la Fontaine, tenant d'un costé le jardin du Collège de Pontoize (Pontoise), d'autre costé la ruelle qui conduit aux vignes des Gastz, d'un bout ladict Grand Rue ... ledict recognoissant, sçait et confesse de vray que honorable homme maistre Jean Drouet, receveur de la terre et seigneurie de Vigny, a droit de prendre, recevoir et percevoir par chacun an le jour St-Martin d'hiver, la somme de six livres cinq sols tournois de rente, constituez par ledict Jacques Le Febvre et Jeanne Brault sa femme .... Cette rente était celle contractée par ses parents le 3 avril 1617. C'est donc Louis qui a hérité de la maison initiale de ses parents.

Après le décès des parents de Marie Verneuil, Louis et Marie reçoivent en héritage des terres située à Jambville. Le 22 mars 1648<sup>17</sup> ils vendent ... à Pierre Du Vivier, couvreur de chaulme demeurant à Jambville ... sept perches (295 m<sup>2</sup>) de terres ou environ ... assizes au terroir de Jambville au lieudict Lannoy ... moyennant les pris et somme de douze livres tournois pour le principal que pour le vin de la femme et oultre plus trois livres tournois quy ont esté consommées en despenses .... Le 19 avril 1648<sup>18</sup> ils vendent ... à Jean Du Vivier l'aisné, vigneron demeurant à Jambville ... quatorze perches (591 m<sup>2</sup>) de terres ou environ en deux pièces ... sizes au terroir de Jambville au lieudit Saulvay ... moyennant le prix et somme de trente-trois livres tournois pour le principal achapt ....

<sup>16</sup> 1636/01/02 – Archives départementales des Yvelines – Notaires de Meulan (3<sup>E</sup> 27 – 226)

<sup>17</sup> 1648/03/22 – Archives départementales des Yvelines – Notaires de Meulan (3<sup>E</sup> 27 – 115)

<sup>18</sup> 1648/04/19 – Archives départementales des Yvelines – Notaires de Meulan (3<sup>E</sup> 27 – 115)

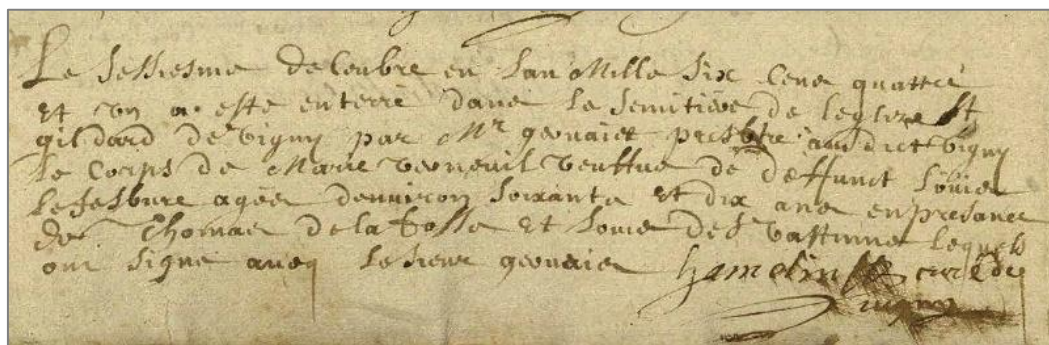
Louis Le Febvre est décédé avant le mariage de son fils Charles en 1656. Marie Verneuil est allé vivre au village voisin de Théméricourt avec son fils Pierre après le décès de son époux. Elle est décédée à l'âge de 69 ans et fut enterrée à Vigny.

#### Inhumation de Marie VERNEUIL

Le 16 décembre 1681 à Vigny, Val-d'Oise

*Le sessiesme decembre en l'an mille six cens quatre-[vingt] et un, a esté enterré dans le semitière de l'église St-Gildard de Vigny par M<sup>r</sup> Gervais presbtre audict Vigny le corps de Marie Verneuil, veuffve de deffunct Louiis Le Febvre âgée d'environ soixante et dix ans, en présence de Thomas De la Fosse et Louis Des Vattinne, lesquels ont signé avec le sieur Gervais.*

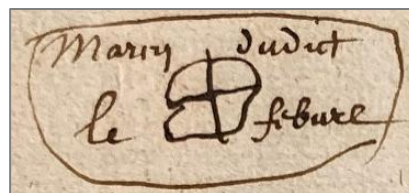
*Hamelin curé de Vigny*



## Génération III – Charles, Pierre et Claude Le FEBVRE

### Charles Le FEBVRE

Charles est le fils aîné de Louis Le Febvre et Marie Verneuil. Sa date de naissance est inconnue. Il épousa Barbe Forget en 1656 et ils eurent au moins cinq enfants entre les années 1657 et 1673. Leur contrat de mariage du 6 juin 1656<sup>19</sup> nous renseigne que Barbe Forget était la fille de défunt Estienne Forget et Nicole Baudouin de Vigny.



À son mariage, sa mère Marie Verneuil, alors veuve, ... *a ceddé et quitté audict Le Febvre son filz présentement pour en jouir et profiter dès à présent et à l'advenir un quartier d'héritage, tant vigne que terre en deux pièces, la première pièce contenant dix-huict perches (760 m<sup>2</sup>) de vignes assis au hault des Glaizes lieu dict le Ruisseau vignoble de Vigny... ensuite ... sept perches (295 m<sup>2</sup>) de terre ou environ assis aux Quenottes terroir dudict Vigny ....* La mère de la future épouse ... *a promis de bailler à sadicte fille en nom de mariage la somme de cent livres tournois en argent et pour les habits, trousseau, linges, lits, ciel, custodes, coffres, vaches et aultres choses ....*

De leurs cinq enfants, trois se marièrent. La fille aînée Antoinette-Marie s'est mariée à Paris en 1679 et ne semble pas avoir laissé de descendants. Le fils Charles s'est marié à Vigny 1685 et a eu trois filles, dont une seule s'est mariée. La fille cadette Barbe s'est mariée à Épinay-Champlâtreux (Val-d'Oise) en 1698 et donna naissance à six enfants, dont trois se marièrent.

Le 26 juillet 1659<sup>20</sup> ... *Nicolas Jean vigneron et Charles Le Febvre vigneron demeurans à Vigny, lesquels ensemblement comme détempteurs chacun par moitié de trente-quatre perches (1 435 m<sup>2</sup>) de vignes cy devant en une pièce, assise au terroir de Vigny au lieudit le Hault des Glaizes ... que ledict Nicolas Jean et feu Louis Le Febvre, père dudict Le Febvre, ont acquis lesdits héritages de Laurent Bellanger ... moyennant une rente de quinze livres dix sols tournois et la ... rente racheptable la somme de deux cens soixante et dix-neuf livres ....* Il promettent de continuer de payer cette rente au bénéficiaire des héritiers du défunt Jean Drouet.

Le 28 décembre 1666<sup>21</sup>, sa mère Marie Verneuil ... *a recognut et confessé avoir donné, ceddé, transporté en par don à Charles Le Febvre son filz ayné demeurant à Vigny ... deux través de maison avec une petite estable avec la court à l'esquipolent du lieu, et une perche de jardin assise audict Vigny au lieudit la Grand Rue, tenant d'un costé la ruelle qui conduict au Bordeau (Bord'haut) de Vigny ... trente et une perches de vignes assis au terroir dudict Vigny au lieudit le Gast ... six perches de vignes assis au mesme terroir au lieudit les Beaulnes ... le tout étant redevable d'une rente de quinze livres et quinze sous par an.*

Après le partage final de la succession de Louis Le Febvre, Charles est finalement devenu héritier de toutes les biens et terres léguées à son frère Pierre. Celui-ci n'étant pas apte à exploiter

<sup>19</sup> 1656/06/06 – Archives départementales des Yvelines – Notaires de Meulan (3<sup>E</sup> 27 – 235)

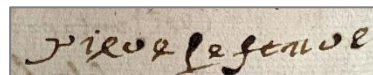
<sup>20</sup> 1659/07/26 – Archives départementales des Yvelines – Notaires de Meulan (3<sup>E</sup> 27 – 235)

<sup>21</sup> 1666/12/28 – Archives départementales des Yvelines – Notaires de Meulan (3<sup>E</sup> 27 – 208)

tout ce dont il avait reçu. Selon les documents d'archives retrouvés, Charles possédait 2 426 m<sup>2</sup> de vignes et 2 222 m<sup>2</sup> de terre à cultiver, tant à l'est qu'à l'ouest du village de Vigny. C'était une exploitation importante pour l'époque.

### **Pierre Le FEBVRE**

Pierre est le deuxième fils de Louis Le Febvre et Marie Verneuil. Il sait signer. Sa date de naissance est estimée vers 1645. Il épousa Marguerite Touroult en 1668 et ils eurent 4 enfants. Le deuxième enfant est décédé dans l'année et les autres n'ont laissé aucune trace dans la région de Vigny après leurs naissances.



Au contrat de mariage du 28 décembre 1666<sup>22</sup>, sa mère Marie Verneuil a aussi fait un don à son fils Pierre d'un ... *demy cartier* (619 m<sup>2</sup>) *de terre assis au terroir de Vigny au lieudict le Hault de la rue Marie, tenant d'un costé Mathieu Le Febvre* (son oncle) ... *tenu en censive de madame la duchesse de Ventadourt et chargé envers ladicte dame au pris de six blanc l'argent, le présent don et transport faict audict Pierre Le Febvre à cause de ladicte terre provenant de Louis Le Febvre son père* .... Cette terre était située sur les coteaux à l'est du village de Vigny.

Le 2 janvier 1667<sup>23</sup>, Pierre Le Febvre cède à son frère Charles Le Febvre le demi quartier de terre ... *au lieudit le Bout de la rue Marie, tenant d'un costé Mathieu Le Febvre* (son oncle) ... *mouvant de Madame la duchesse de Ventadour et chargé vers elle de deux solz six deniers pour arpent* .... À ce moment Pierre n'est pas encore majeur et cette transaction sera finalement validée au règlement final de la succession de son père Louis en 1670.

Le partage définitif de la succession de Louis Le Febvre survient le 5 février 1670<sup>24</sup>. *Furent présens Charles Le Febvre vigneron demeurant à Vigny ... Pierre Le Febvre hostellier audit lieu ... ont recogneu et fait ensemblement leurs partages des terres demeurées en la succession de feu Louis Le Febvre leur père ... ledict Charles Le Febvre et ses hoirs et ayans cause auront une pièce de vigne contenant trente perches* (1 266 m<sup>2</sup>) *assizes audit terroir lieudit les Gatz, plus six perches* (253 m<sup>2</sup>) *de vignes audit terroir lieudit les Beaunes, plus une perche* (42 m<sup>2</sup>) *de terre à faire chenevière* ... et ... *pour ledit Pierre Lefebvre ses hoirs et ayans cause, auront et leur appartiendra dix huict perches* (760 m<sup>2</sup>) *de vigne en une pièce assize audict terroir lieudit le Ruisseau, autrement dit Lardoisière, plus six perches* (253 m<sup>2</sup>) *de vigne et terre aux Hormetteaux* ....

Le 19 avril 1672<sup>25</sup> Pierre Le Febvre n'est plus hôtelier, mais pâtissier. Il affirme ne pas avoir les moyens d'acquitter les rentes sur les terres reçues lors du partage définitif de la succession de son père Louis Le Febvre. Son frère Charles accepte de s'acquitter des arrérages en payant le prix d'un demi muid de vin, et reprend tous les héritages à son compte.

<sup>22</sup> 1666/12/28 – Archives départementales des Yvelines – Notaires de Meulan (3<sup>E</sup> 27 – 208)

<sup>23</sup> 1667/01/02 – Archives départementales des Yvelines – Notaires de Meulan (3<sup>E</sup> 27 – 235)

<sup>24</sup> 1670/02/05 – Archives départementales des Yvelines – Notaires de Meulan (3<sup>E</sup> 27 – 236)

<sup>25</sup> 1672/04/19 – Archives départementales des Yvelines – Notaires de Meulan (3<sup>E</sup> 27 – 237)

Les déboires de Pierre Le Febvre se poursuivent après 1672. Le 31 octobre 1677<sup>26</sup> on apprend qu'il est sous la tutelle de sa mère et son frère Charles est nommé curateur. Il n'a plus les moyens de sa subsistance et il va même jusqu'à menacer sa mère d'entrer en procès contre elle. Il accepta de mettre fin à ses menaces contre deux muids de vin que son frère accepte de lui livrer à la signature de l'accord. Les recherches concernant Pierre Le Febvre n'ont pas été poussées plus loin.

### **Claude Le FEBVRE**

Claude Le Febvre n'a laissé aucune trace à Vigny avant son départ pour la Nouvelle-France. Selon le registre des décès de l'Hôtel-Dieu de Québec de 1690, il serait né en 1651. Selon le recensement de 1666 en Nouvelle-France, il serait né en 1648. Les registres paroissiaux de Vigny (Val-d'Oise) étant inexistantes pour les années 1626 à 1651, il est donc impossible d'établir avec certitude son année de naissance, mais une naissance en 1648 semble plus probable.

On a vraisemblablement parlé de la Nouvelle-France à Vigny bien avant la naissance de Claude Le Febvre. Henri II de Montmorency, seigneur de Vigny jusqu'à sa mort en 1632, était amiral de France et vice-roi de la Nouvelle-France. Après sa mort, son fermier Jehan Drouet devient receveur de la terre et seigneurie de Vigny et commissaire pour le roi en la marine du Ponant<sup>27</sup>, et ce jusqu'à la fin des années 1640. Ces deux personnages n'ont sans doute jamais mis les pieds en Nouvelle-France, mais ils en ont probablement livré quelques anecdotes. Ces histoires auraient-elles inspiré le jeune Claude Le Febvre pour tenter la traversée ? Nul ne sait.

Le Collège de Pontoise avait un petit établissement à Vigny à l'angle de la Grand Rue et la rue Marie. Cet établissement administré par les jésuites offrait gratuitement un enseignement aux jeunes de la paroisse. Connaissant le rôle des jésuites en Nouvelle-France à l'époque, il est permis d'émettre l'hypothèse que les religieux aurait joué un rôle dans la venue du jeune Claude Le Febvre en terre d'Amérique.

Les actions entreprises concernant le partage de l'héritage de son père ont débuté après son départ pour la Nouvelle-France. Sa famille savait certainement qu'il avait tenté ce long voyage, mais savait-elle s'il était encore vivant ou s'il allait revenir un jour ? Il est forcé de constater que Claude Le Febvre n'existait plus pour sa famille de Vigny en 1666.

Au recensement de 1666 sur l'Île-d'Orléans (Nouvelle-France), Claude est identifié comme domestique engagé chez un dénommé Jacques Bilodeau, père de 6 enfants. Dès le mois de juin 1667 il reçoit une concession dans la paroisse Saint-François sur le littoral sud de l'Île-d'Orléans. Il vendra cette première concession en 1687 pour en exploiter une autre acquise en juillet 1677.

---

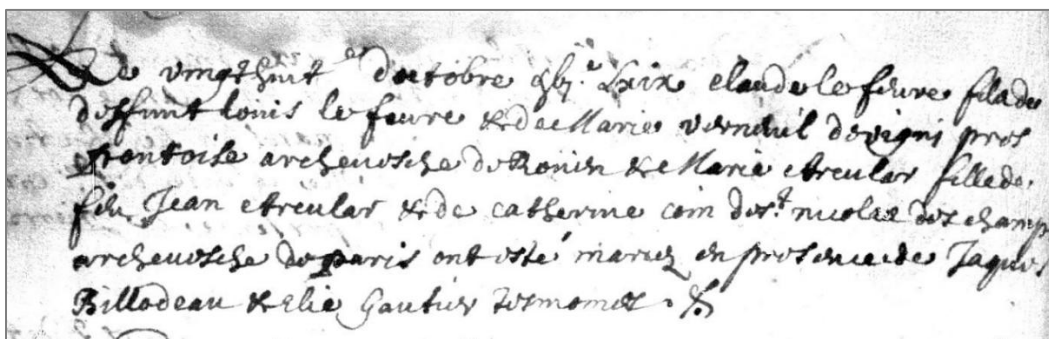
<sup>26</sup> 1677/10/31 – Archives départementales des Yvelines – Notaires de Meulan (3<sup>E</sup> 27 – 237)

<sup>27</sup> La Flotte de Ponant désigne, sous l'Ancien Régime, l'ensemble des navires de la Marine royale française destinée aux opérations navales dans la Manche, l'Atlantique et en Amérique (principalement aux Indes occidentales et en Nouvelle-France).

Il conclut un contrat de mariage dès le 7 octobre 1669<sup>28</sup> avec Marie Arcular (fille du roi). Le mariage est célébré le 28 octobre 1669 en la paroisse Sainte-Famille de l'Île-d'Orléans.

Acte de mariage de Claude LEFEBVRE et Marie ARCULAR  
Le 28 octobre 1669 à Sainte-Famille, Île-d'Orléans, Nouvelle-France

*Le vingt huit<sup>e</sup> d'octobre QVI<sup>e</sup> LXIX, Claude Le Febvre fils de deffunt Louis Le Febvre et de Marie Verneuil de Vigni (Vigny) près Pontoise, archevesché de Rouen, et Marie Arcular fille de feu Jean Arcular et de Catherine Coin de St-Nicolas-des-Champs, archevesché de Paris, ont été mariez en présence de Jaques Billodeau et Elie Gautier tesmoins ./.*

A photograph of a handwritten document in French, likely a marriage record. The text is written in a cursive script and matches the transcription provided in the text block above. The document is slightly aged and shows some ink bleed-through from the reverse side.

Claude Le Febvre n'avait que 42 ans à son décès. Il a tout de même laissé une importante descendance avec Marie Arcular. Dix enfants sont nés, dont sept eurent des enfants. Il a honorablement laissé son empreinte de pionnier en Nouvelle-France.

---

<sup>28</sup> 1669/10/07 – Banque et Archives numériques du Québec – Notaire à Québec Romain Becquet

## Données généalogiques

### Descendance de Jacques Le FEBVRE et Jeanne BRAULT

Génération		N	Naissance	M	Mariage	S	Sépulture	Vig.	Vigny	Thém.	Théméricourt
1	2	3	4	5	6	Jmb.	Jambville	Long.	Longuesse		

**Jacques Le FEBVRE**, N: avant 1575, D: après 1636

M: **Jeanne BRAULT** avant 1595, D: après 1636

Jean Le FEBVRE, N: avant 1595, D: après 1620

Mathieu Le FEBVRE, N: en 1596 à Vig., D: en 1676 à Vig.

M1: Roze BINET, D: avant 1633

Roze Le FEBVRE, S: 11/02/1659 à Vig.

Marie Le FEBVRE, D: 05/10/1669 à Thém.

M: Roger SOUIN 1667 à Vig., B: 27/03/1632 à Thém., S: 03/02/1703 à Thém. (M2: Charlotte PETIT - 3 enfants)

Thomas SOUIN, B: 12/11/1668 à Thém., D: 28/10/1669 à Thém.

M2: Marie BOUILLETTE, D: avant 1676

Thomas Le FEBVRE, N: vers 1633

M1: Renée Le MAIRE en 1657 à Vig.

Josse Le FEBVRE, B: 28/05/1658 à Vig., S: 18/04/1707 à Vig.

Françoise Le FEBVRE, B: 02/11/1660 à Vig., D: 13/02/1737 à Vig.

M: François POTTIER

Robert POTTIER, D: 26/12/1716 à Vig.

Robert Le FEBVRE, B: 27/08/1663 à Vig.

Thomas Le FEBVRE, B: 11/03/1666 à Vig.

Pierre Le FEBVRE, B: 10/08/1668 à Vig.

Nicolas Le FEBVRE, B: 17/08/1670 à Vig., S: 01/03/1675 à Vig.

Marie Le FEBVRE, B: 02/02/1673 à Vig., S: 13/02/1673 à Vig.

Marie-Anne Le FEBVRE, B: 12/05/1675 à Vig., D: 04/12/1746 à Vig.

M: Anthoine Le TELLIER le 21/11/1705 à Vig.

Marguerite Le TELLIER, N: 18/11/1705 à Vig.

Eustache-anthoine Le TELLIER, B: 16/11/1708 à Vig., D: 24/08/1789 à Vig.

M: Nicolle MOYSES le 26/19/1729 à Vig., N: 14/09/1705 à Vig., D: 24/01/1776 à Vig.

Denis VAILLANT, B: 24/09/1698 à Vig.

M1: Marguerite PELLETTIER, S: 12/03/1732 à Vig.

—|Gildard VAILLANT

**Descendance de Jacques Le FEBVRE et Jeanne BRAULT**

Génération						N	M	S	Vig.	Vigny	Thém.	Théméricourt
1	2	3	4	5	6	B	D		Jmb.	Jambville	Long.	Longuesse
						Naissance	Mariage	Sépulture				
<u>M2</u> : Marie CHEFDEVILLE le 08/07/1732 à Vig.												
Barbe VAILLANT, <u>S</u> : 31/05/1733 à Vig.												
<u>M</u> : Jacques LECHEN le 08/07/1732 à Vig.												
Denis VAILLANT, <u>B</u> : 05/02/1674 à Vig., <u>S</u> : 06/08/1751 à Vig.												
<u>M</u> : Marie CORSET, <u>S</u> : 07/02/1764 à Vig.												
Josse Le FEBVRE, <u>D</u> : 18/04/1707 à Vig.												
<u>M</u> : Catherine Le TELLIER en 1663 à Vig.												
François Le FEBVRE, <u>N</u> : 27/11/1664 à Vig.												
Barbe Le FEBVRE, <u>N</u> : 24/01/1667 à Vig., <u>D</u> : 09/02/1724 à Vig.												
<u>M</u> : Etienne HAMOT le 19/02/1691 à Vig.												
Barbe HAMOT, <u>N</u> : 21/01/1667 à Vig., <u>D</u> : 09/02/1724 à Vig.												
<u>M</u> : Jean HAMOT le 19/02/1691 à Vig.												
Barbe HAMOT, <u>N</u> : 07/12/1691 à Vig.												
<u>M</u> : Jean PELTIER le 28/02/1724 à Vig.												
Etienne HAMOT, <u>N</u> : 29/03/1693 à Vig., <u>D</u> : 29/11/1753 à Vig.												
Madelaine HAMOT, <u>N</u> : 06/03/1696 à Vig., <u>D</u> : 12/03/1696 à Vig.												
Marie-Madeleine HAMOT, <u>N</u> : 24/01/1698 à Vig., <u>D</u> : 29/01/1698 à Vig.												
Louise-Charlotte HAMOT, <u>D</u> : 29/11/1768 à Vig.												
<u>M</u> : François BRAULT le 16/09/1726 à Vig.												
Toussaint-Germain BRAULT, <u>N</u> : 01/11/1731 à Vig.												
Marie-Marguerite BRAULT, <u>N</u> : 07/08/1734 à Vig., <u>D</u> : 29/09/1735 à Vig.												
Jean-François BRAULT												
Marie-Anne HAMOT, <u>D</u> : 03/08/1774 à Vig.												
Charles HAMOT, <u>N</u> : 24/09/1704 à Vig., <u>D</u> : 02/04/1787 à Vig.												
<u>M</u> : Claude-Françoise BOUILLETTE le 24/074/1739 à Frémainville, <u>N</u> : 07/01/1718 à Frémainville												
Marie-Françoise HAMOT, <u>N</u> : 27/11/1740 à Frémainville												
Charles HAMOT												
Philippe HAMOT												
<u>M</u> : Marie-Aimée LAURENT le 06/11/1779 à Vig.												

**Descendance de Jacques Le FEBVRE et Jeanne BRAULT**

Génération					
1	2	3	4	5	6
	N Naissance	M Mariage	S Sépulture	Vig.	Thém.
	B Baptême	D Décès	Jmb.	Jambville	Long.
				Longuesse	Théméricourt

Marie HAMOT, N: 09/11/1706 à Vig., D: 14/11/1706 à Vig.

Jean-Baptiste HAMOT, N: 24/04/1709 à Vig., D: 15/06/1779 à Vig.

M: Marie NICOLLE le 20/11/1734 à Vig.

Jean Le FEBVRE, N: 24/11/1669 à Vig., D: 13/08/1748 à Vig.

M: Louise HAMOT, N: 27/09/1676 à Vig.

Barbe Le FEBVRE, N: 16/02/1698 à Vig., D: 01/03/1698 à Vig.

Charles Le FEBVRE, D: 22/01/1727 à vig.

M: Charlotte PARQUET le 30/01/1724 à Vig.

Marguerite Le FEBVRE

M: Georges COMBAULT le 13/07/1739 à Vig.

Mathieu Le FEBVRE, N: 09/07/1701 à Vig.

Charles-Thomas Le FEBVRE, N: 20/12/1704 à Vig.

Thomas le FEBVRE

M: Marie-Anne DUPORT le 25/07/1735 à Thém.

Joseph Le FEBVRE

Louis Le FEBVRE

Joseph Le FEBVRE, D: 18/04/1707 à Vig.

M1: Nicole COTTARD en 1737

M2: Anne TAURE le 20/06/1752 à Avernès

Marie-Marguerite Le FEBVRE

M: Hilaire BALLEUX le 17/05/1779 à Avernès

Marie-Louise Le FEBVRE, N: 23/08/1709 à Vig., D: 13/10/1709 à Vig.

Etienne Le FEBVRE, N: 08/08/1711 à Vig., D: 13/01/1713 à Vig.

Madeleine Le FEBVRE, N: 08/05/1714 à Vig.

Pierre Le FEBVRE, N: 17/08/1673 à Vig.

Françoise Le FEBVRE, D: 18/10/1705 à Vig.

M: Ysambart VAILLANT en 1660 à Vig., D: 12/04/1696 à Vig.

Joseph VAILLANT, D: 09/04/1739 à Vig.

M: Françoise CORSET le 04/11/1697 à Vig., N: 16/10/1668 à Vig., D: 16/01/1740 à Vig.

### Descendance de Jacques Le FEBVRE et Jeanne BRAULT

Généralions						N	M	S	Vig.	Vigny	Thém.
1	2	3	4	5	6	Naissance	Mariage	Sépulture	Vig.	Vigny	Thém.
						B	D	Décès	Jmb.	Jambville	Long.
						Baptême	Décès		Jmb.	Jambville	Long.
						Denis VAILLANT, <u>B</u> : 24/09/1698 à Vig.					
						Robert VAILLANT, <u>D</u> : 07/12/1782 à Vig.					
						<u>M</u> : Françoise Le TELLIER le 18/07/1729 à Vig., <u>N</u> : 03/04/1707 à Vig., <u>D</u> : 06/02/1786 à Vig.					
						Etienne VAILLANT, <u>N</u> : 07/10/1745 à Vig., <u>D</u> : 26/12/1819 à Vig.					
						<u>M</u> : Madelaine-Pierrette MOUCHELET le 01/02/1768 à Vig., <u>N</u> : 11/12/1744 à Vig., <u>D</u> : 08/04/1825 à Vig.					
						Joachin VAILLANT, <u>N</u> : 19/11/1700 à Vig.					
						Marie VAILLANT, <u>D</u> : 20/03/1712 à Vig.					
						Barbe VAILLANT, <u>N</u> : 28/05/1708 à Vig.					
						Denis VAILLANT, <u>B</u> : 03/02/1674 à Vig., <u>D</u> : 07/08/1751 à Vig.					
						<u>M</u> : Marie CORSET, <u>D</u> : 08/02/1764 à Vig.					
						Charles VAILLANT, <u>D</u> : 11/04/1741 à Vig.					
						<u>M</u> : Marguerite LETU le 16/06/1692 à Vig.					
						Charles VAILLANT					
						<u>M</u> : Jeanne CORSET le 05/02/1727 à Vig., <u>D</u> : 13/04/1751 à Vig.					
						Jacques Le FEBVRE, <u>B</u> : 23/11/1600 à Vig.					
						Marie Le FEBVRE, <u>B</u> : 22/02/1603 à Vig., <u>D</u> : avant 1608					
						Marie Le FEBVRE, <u>B</u> : 27/01/1608 à Vig.					
						<b>Louis Le FEBVRE</b> , <u>N</u> : vers 1610, <u>D</u> : avant 1656					
						<u>M</u> : Marie VERNEUIL le 19/11/1634 à Jmb., <u>B</u> : 23/03/1612 à Jmb., <u>S</u> : 06/12/1681 à Vig.					
						Marie Le FEBVRE, <u>S</u> : 25/05/1652 à Vig.					
						Charles Le FEBVRE, <u>D</u> : après 1673					
						<u>M</u> : Barbe FORGET en 1656 à Vig., <u>D</u> : après 1673					
						Antoinette-Marie Le FEBVRE, <u>B</u> : 16/03/1657 à Vig.					
						<u>M</u> : Jacques QUESNIZEL le 02/02/1679 à Paris					
						Jeanne Le FEBVRE, <u>B</u> : 19/04/1659 à Vig.					
						Charles Le FEBVRE, <u>B</u> : 15/03/1662 à Vig.					
						<u>M</u> : Andrée GODIN le 19/07/1685 à Vig., <u>D</u> : 20/04/1720 à Vig.					
						Jeanne Le FEBVRE, <u>B</u> : 04/03/1668 à Vig.					

*3 enfants*

*1 enfant*

*3 enfants*



## Travaux de recherche

### Archives Départementales du Val-d'Oise à Pontoise (région Île-de-France) :

Les registres paroissiaux de Vigny sont largement incomplets avant 1652. Pour le village voisin de Longuesse ils sont aussi largement incomplets avant 1653 et il en va de même pour Théméricourt qui sont morcelés et incomplets avant 1675.

### Archives Départementales des Yvelines à Montigny-le-Bretonneux (région Île-de-France) :

Onze jours aux archives départementales ont été nécessaires pour éplucher le minutier des notaires de Meulan (Yvelines) pour la période 1552 à 1680. Le minutiers des notaires pour les villages de Vigny et ceux alentour était tenu par les notaires de la généralité de Meulan, une ville aujourd'hui présente dans le département des Yvelines.

Cotes 3 E 27 / 2 à 22	Avernes
Cotes 3 E 27 / 89 à 92	Gadancourt
Cote 3 E 27 / 97	Gouzangrez
Cotes 3 E 27 / 114 à 116	Jambville
Cotes 3 E 27 / 140 à 141	Longuesse
Cote 3 E 27 / 183	Sagy
Cotes 3 E 27 / 201 à 209	Théméricourt
Cotes 3 E 27 / 219 à 220	Vigny, Théméricourt et Ableiges
Cotes 3 E 27 / 221 à 238	Vigny et Gadancourt
Cotes 3 E 27 / 290 à 314	Meulan (étude principale)

Ces recherches ont permis d'extraire 33 actes concernant la famille Le Febvre de Vigny et 3 actes concernant la famille Verneuil de Jambville. Les travaux en ont révélés d'avantage, mais les actes n'apportant pas d'information pertinente à l'histoire familiale n'ont pas été retenus.

## Bibliographie

Michel Lachiver – Histoire de Meulan et de sa Région par les textes – Imprimerie de Persan-Beaumont à Persan 1965

Michel Lebrun – Histoire du Collège de Pontoise – Imprimerie Lucien Paris 1923